

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 777 458

(21) N° d'enregistrement national :

98 04703

(51) Int Cl⁶ : A 61 K 7/155

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 15.04.98.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : FRED DISTRIBUTION KARON
Société à responsabilité limitée — FR.

(43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.10.99 Bulletin 99/42.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(72) Inventeur(s) : KAPLAN SYLVIE.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : PONTET ET ALLANO SARL.

(54) COMPOSITION ÉPILATOIRE ET PROCÉDÉ DE FABRICATION DE CETTE COMPOSITION.

(57) Composition épilatoire obtenue par ajout d'un volume prédéterminé de jus de citron dans une masse prédéterminée de miel, puis par chauffage à feu doux pendant une durée et à une température déterminées jusqu'à séchage de la composition. On obtient ainsi une pâte parfaitement asséchée qui peut ensuite être appliquée directement à la main.

FR 2 777 458 - A1



**"COMPOSITION ÉPILATOIRE ET PROCEDE DE FABRICATION DE
 CETTE COMPOSITION"**

La présente invention concerne une composition épilatoire. Elle vise également un procédé de fabrication 5 de cette composition.

La technique d'épilation dite à l'orientale, qui met en œuvre des compositions à base de sucre est couramment pratiquée depuis très longtemps dans de nombreux pays.

On connaît par le document CH 670 044 une composition 10 épilatoire constituée d'une solution sursaturée dans de l'eau additionnée d'acide citrique et de miel. Dans cette composition, le miel est utilisé pour ses propriétés de rendre la peau lisse et d'antiseptique.

Le document FR 2717384 décrit un élément unitaire de 15 conservation de pâte épilatoire pour traitement d'épilation à l'orientale, et un procédé de fabrication associé. La composition de cette pâte inclut notamment du sucre, du miel ou autre substance sucrée, le jus d'un citron et de l'eau, et un chauffage à feu doux est 20 préconisé.

Or, il s'avère à l'expérience que les compositions épilatoires existantes à base de miel et de jus de citron ne sont pas adaptées à une utilisation aisée à la main.

Le but de la présente invention est de remédier à ces 25 inconvénients en proposant une composition épilatoire conçue de manière à être aisément appliquée à la main tout en procurant un meilleur confort pour la personne utilisant cette composition.

Cet objectif est atteint avec une composition 30 épilatoire obtenue par ajout d'un volume prédéterminé de jus de citron dans une masse prédéterminée de miel, puis par chauffage à feu doux pendant une durée et à une température déterminées jusqu'à séchage.

On obtient ainsi une composition épilatoire de mise 35 en œuvre pratique et particulièrement facile à appliquer à la main sans nécessiter d'outil d'application.

Suivant un autre aspect de l'invention, il est proposé un procédé pour fabriquer une composition épilatoire selon l'invention, comprenant les étapes suivantes:

- 5 - un ajout d'un volume prédéterminé de jus de citron dans une masse prédéterminée de miel,
 - un chauffage à feu doux à une température déterminée de façon à éviter la formation de mousse à la surface, jusqu'à séchage de la composition et obtention
10 d'une pâte complètement asséchée.

Le mélange de jus de citron et de miel est par exemple placé dans une cuve à huile avec brasseuse pendant la séquence de chauffage.

On va maintenant décrire un exemple de fabrication
15 d'une composition épilatoire selon l'invention. On ajoute du jus de citron dans une masse de miel dans une proportion correspondant à environ 20 cm³ de jus de citron dans 1 kg de miel.

On chauffe ce mélange, placé dans une cuve à huile
20 équipée d'une brasseuse, à une température supérieure à 100°C pendant une durée suffisante (par exemple, 8 heures pour une masse de 25 Kilogrammes de pâte) pour obtenir une pâte parfaitement asséchée. La température de chauffage est réglée de façon à éviter la formation de mousse à la surface du mélange.
25

On obtient alors une pâte épilatoire applicable à la main sur l'épiderme d'un patient. Il est à noter que le miel est un produit cicatrisant et calmant et que le citron contribue à ralentir la repousse du poil.

30 Bien sûr, l'invention n'est pas limitée à l'exemple qui vient d'être décrit et de nombreux aménagements peuvent être apportés à ces exemples sans sortir du cadre de l'invention. En particulier, la durée de chauffage dépend directement de la masse de pâte et des
35 caractéristiques techniques de la cuve à huile utilisée. Par ailleurs, les quantités relatives de jus de citron et

- 3 -

de miel peuvent être sensiblement modulées autour des valeurs préconisées en fonction de demandes spécifiques.

REVENDICATIONS

1. Composition épilatoire obtenue par ajout d'un volume prédéterminé de jus de citron dans une masse 5 prédéterminée de miel, puis par chauffage à feu doux pendant une durée et à une température déterminées jusqu'à obtention d'une pâte parfaitement asséchée.

2. Composition épilatoire selon la revendication 1, 10 caractérisée en ce que le mélange de miel et de jus de citron est en outre brassé pendant l'étape de chauffage.

3. Composition épilatoire selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que la 15 température de chauffage est réglée de façon à éviter toute formation de mousse à la surface du mélange.

4. Composition épilatoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le 20 mélange initial est réalisé de telle sorte que pour une masse d'environ 1 kilogramme de miel on ajoute environ 20 cm³ de jus de citron.

5. Procédé pour fabriquer une composition épilatoire 25 selon l'invention, comprenant les étapes suivantes:

- un ajout d'un volume prédéterminé de jus de citron dans une masse prédéterminée de miel,
- un chauffage à feu doux de ce mélange à une température déterminée de façon à éviter la formation de 30 mousse à la surface, ce chauffage étant maintenu jusqu'à obtention d'une pâte complètement asséchée.

6. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un brassage du mélange au 35 cours de l'étape de chauffage.

- 5 -

7. Procédé selon la revendication 6, caractérisé en ce que, pour une masse de pâte d'environ 25 kilogrammes, la durée de l'étape de chauffage est d'environ 8 heures.

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 556962
FR 9804703

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE 195 09 136 A (BENHAMOU DENISE) 21 septembre 1995 * le document en entier * ---	1,5
X	US 4 832 949 A (ROYAL CAROLA C) 23 mai 1989 * le document en entier * ---	1,5
E	FR 2 761 262 A (BENHAMOU DENISE JOCELYNE) 2 octobre 1998 * le document en entier * ---	1
X	GB 2 157 951 A (COTRAN HOUDA JACQUES HAWILA) 6 novembre 1985 * le document en entier * ---	1
X	DATABASE WPI Week 2098 Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 98217836 XP002095299 & BR 9 601 468 A (FRANCA XAVIER S.) , 31 mars 1998 * abrégé * ---	1,5
D,A	CH 670 044 A (MARGOT FEIGENBAUM; JOSE MEDWED) 12 mai 1989 * le document en entier * ---	1,5
A	FR 2 749 509 A (GHALLEB SOUAD) 12 décembre 1997 * le document en entier * -----	1,5
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A61K
2		
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
2 mars 1999		Couckuyt, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général		
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention		
E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.		
D : cité dans la demande		
L : cité pour d'autres raisons		
& : membre de la même famille, document correspondant		